

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 251

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 65

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le corps »

les mots :

« les cadres d'emplois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fonction publique territoriale n'est pas organisée en corps mais en cadres d'emplois. Il convient donc de modifier cette erreur.